Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 56 (1918)

Heft: 44

Artikel: Choses des Ormonts

Autor: M., Eug.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-214231

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (ser étage). Administration (abonnements, changements d'adresse), Imprimerie Ami FATIO & C10, Albert DUPUIS, succ. GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 5 50; six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20. ANNONCES: Canton, 15 cent. - Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. - Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 2 novembre 1918. — Le journal d'un aumonier vaudois en 1815 (Henri Sensine). — Hymne à la patrie (Georges Jaccottet). — Choses des Ormonts (Eug. M.). — Onna Misère (Marc à Louis). — La colère d'Auban (Georges Jaccottet). — Feuilleton: La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Tæpffer (suite). — Boutades.

LE JOURNAL D'UN AUMONIER VAUDOIS

EN 1815

'Ai sur ma table un assez curieux manuscrit: c'est le journal de Jean-David Verrey 1, qui fut d'abord suffragant à Saint-Saphorin et ensuite pasteur dans différentes localités du canton de Vaud, entre les années 1812 et 1845. Il était à Corsier, quand il démissionna, à cette dernière date.

Son journal a pour titre: Ma campagne de 1815 en qualité d'aumônier du Bataillon Burnat, du 16 mars au 22 juillet.

Ce n'est pas, disons-le tout de suite, une œuvre de haute littérature. Le brave pasteur, qui fut d'ailleurs, paraît-il, un homme cultivé, fort spirituel, en même temps qu'un galant homme, n'a pas cherché à écrire pour la postérité. Son style est sans prétention. On peut cependant glaner dans son œuvre quelques détails intéressants. Le Conteur est tout indiqué pour les re-

Le journal s'ouvre par les Devoirs de l'aumônier, transcrits du règlement pour les milices vaudoises. Titre IX. Grand état-major. Page 98. Ces devoirs sont indiqués dans une série d'articles allant du nº 248 au nº 257 inclusivement. Ils sont d'une belle tenue morale.

« Une des principales occupations de l'aumô-«nier, dit l'article 250, consiste à visiter sou-« vent les malades à l'hôpital; il doit consoler « ceux qui souffrent, et lorsqu'il n'y a plus d'es-« pérance pour eux sur cette terre, il peut encore les entretenir dans leurs douleurs des sublimes espérances de la religion. »

Le règlement indique aussi que l'aumônier doit assister les criminels jusqu'à leur dernier moment, employer tous ses soins à corriger les mœurs des hommes dont la direction lui est confiée, et donner lui-même l'exemple d'une

vie irréprochable.

« En général, dit l'article 257, il prendra cons-« ciencieusement à tâche de favoriser tout ce « qui peut contribuer à l'amélioration des « mœurs, à l'honneur et à la gloire de la patrie, « et à détourner, autant qu'il est en son pouvoir, ce qui peut leur porter préjudice.

Pour remplir cette mission, l'aumônier recevait alors de la Confédération 30 batz par jour, plus une ration de vivres de 3 batz et une de fourrage pour un cheval, de 10 batz, soit 43 batz par jour. L'auteur note qu'il a été payé très exactement par le quartier-maître, M. Perceret, d'Yverdon. Il indique aussi, avec une

¹ Je dois la communication de ce manuscrit à un de ses descendants, M. Jules-Henri Verrey, architecte à Lausanne, à qui j'adresse ici mes meilleurs remercie-ments.

visible satisfaction, les avantages dont jouit un aumônier, qui ne quitte pas l'état-major et a généralement un bon logis. Il ajoute, du reste, qu'il faut « user de beaucoup de sagesse et d'économie » dans les villes, où il y a pas mal d'extras, et, pendant la route, car les auberges sont chères. Le vin se vendait alors 14 batz le pot (vin du Margraviat de Baden).

Jean-David Verrey laissait son père dans l'embarras avec des pensionnaires anglais, peu malléables, quand il reçut l'ordre de joindre le bataillon du lieutenant-colonel Burnat. Il aurait préféré rester chez lui. Il n'essaya pas cependant de se faire exempter, sachant, dit-il, que, s'il refusait, il ne gagnerait rien avec le Conseil d'Etat et qu'il était prudent d'obéir tout de suite.

Le bataillon Burnat séjourna d'abord à Genève, du 18 mars au 1er juin, ensuite à Languen-bruck (sic), du 11 juin au 4 juillet, puis au camp de Kersetz du 6 au 10 juillet, eufin au camp de Valeyre du 10 au 22 juillet. Il fut licencié à Lausanne le 22.

Notre aumônier se loue beaucoup de la pre-mière partie de son séjour à Genève, où les of-ficiers furent très bien reçus par les particuliers. Il dit le plus grand bien des Genevois en général. Il avoue pourtant qu'il fut choqué par le mal qu'on disait alors, même en chaire, de Napoléon et de la France (n'oublions pas que Genève avait été annexée à l'empire français). A ce propos, il fait un petit exposé des devoirs de charité inspiré par le plus pur christianisme.

Sur la dernière partie du séjour il est moins louangeux; il finit par affirmer que les officiers genevois étaient jaloux des officiers vaudois et de leurs soldats, parce qu'ils exerçaient, dit-il,

supérieurement.

Il laisse entendre que la politique n'était pas étrangère aux frottements dont il parle. Il note enfin, avec une juste fierté, que le commandant de place, M. de Sonnenberg, adressa au lieutenant-colonel Burnat une lettre de félicitations conçue dans les termes les plus flatteurs pour le bataillon.

Jean-David Verrey raconte encore pas mal de choses assez curieuses sur ses séjours dans les autres garnisons; il donne quelques détails sur Waterloo et l'abdication de Napoléon, dont il ne paraît pas d'ailleurs avoir saisi la portée. La philosophie de l'histoire n'est pas son fort; ce sont les détails familiers de la vie qui l'intéressent; il en abuse parfois. Certaines de ses remarques sont d'une amusante naïveté : « J'ai « fait l'épreuve, dit-il, en parlant d'une diète à « laquelle son docteur l'avait soumis, que l'air « pur n'est pas un aliment qui nourrit long-« temps le corps de l'homme. »

Ce qui frappe le plus dans ce journal d'un homme cultivé de 1815, c'est le peu de place qu'y tiennent les grands événements qui se passaient alors en Europe. Il est bien évident qu'un aumônier vaudois d'aujourd'hui, composant son Journal de mobilisation, écrirait tout différem-

HENRI SENSINE.

HYMNE A LA PATRIE

es bois profonds, des lacs limpides, es frais vallons et des grands prés, Levez-vous, venez, accourez, Souffles des libertés splendides. Passez sur nos fronts triomphants Comme une caresse attendrie, La caresse de la Patrie, Baiser de mère à ses enfants.

Voix des forêts, voix des abîmes, Plainte du vent dans les sapins, Cris de l'alouette, au matin, Chantez les libertés sublimes. Eclatez et retentissez Dans l'espace qui s'ensoleille. Sonnez bien haut à notre oreille Comme la voix des jours passés

Dans nos veines, sang des ancêtres, Coule en de généreux frissons, Et que nos cœurs, à l'unisson, Battent joyeux, légers, sans maîtres. Que le drapeau de nos aïeux Flotte dans l'espace qui vibre, Sa hampe fichée en sol libre, Sa pointe montant vers les cieux.

GEORGES JACCOTTET.

En manœuvres. - Tout frais, tout rose, un vrai poupon, un jeune lieutenant est désigné pour commander une section de landwehriens, dont le chef est malade.

Notre jouvenceau pense « épater » les grognards en soulignant de gestes désordonnés ses ordres, donnés d'une voix qui s'efforce en vain de paraître virile. Dans sa suffisance, il ne s'aperçoit pas des sourires de ces vieux troupiers, qui en ont vu bien d'autres.

Soudain, quittant le rang, un soldat dont le chef est orné d'une barbe de sapeur, va prendre le lieutenant par la main et, aux rires de toute la section, lui dit, paternellement :

Pleure pas, mon petit; elle n'est pas perdue, ta maman. Vois-tu, elle est là-bas, qui te cherche pour te mettre dans ta poussette. - C.

CHOSES DES ORMONTS

∢u as donné, cher Conteur, une liste de sobriquets vaudois. Permets, pour ce qui concerne ma vallée des Ormonts, de faire une mise au point nécessaire.

Le terme de mouergue donné aux habitants de toute la vallée ne s'applique en réalité qu'aux gens d'Ormonts-dessus. On ne sait pas si ce mot veut dire « conducteur de mauvais chevaux » ou « mauvais conducteur de chevaux »; si ce mot « mouergue » doit signifier quelque chose de semblable, je l'ignore, mais je me rappelle certaines moqueries adressées par les gens d'Ormont-dessous et d'Aigle à leurs voisins d'Ormont-dessus qui avaient pour habitude de marcher à côté de leur cheval en le tenant par la bride, ce qui devait être évidemment peu esthétique.

Le sobriquet guoua m'est inconnu.

Par contre, vouètérin n'appartient pas aux habitants de toute la commune d'Ormont-dessous, mais à ceux de la seule seyte des Voètes. Les Voètérins sont les gens des Voètes, comme les Mouessérins sont ceux des Mosses.

Il en va de même pour la Forclaz, dont les villageois se nomment les Forcins - ou, pour serrer de plus près la prononciation, les Forthins, avec le th anglais. - On leur dit aussi, parfois, les Français, en souvenir de la défense vaillante de leur village en 1798 contre les soldats lémaniques et français.

Il n'est donc pas exact d'accoler ce nom de forcin aux habitants du Sépey; ceux-ci ont le sobriquet de Peca-batz, parce que, jadis, on ne trouvait de boutique qu'au Sépey et que toute la communauté devait s'approvisionner au chef-

lieu et y laisser ses batz.

En somme, les mots Vouètérins, Forcins, ne sont pas des sobriquets, mais des mots dérivés de la localité, comme Lausannois, Morgien ou Vevevsan.

Il en est de même du terme Ormonens, qui est souvent employé comme un terme de mépris. Cette acception-là m'a toujours laissé indifférent et je suis fier d'être un Ormonens pur sang.

Pendant que je tiens la plume, - ou plutôt le crayon, - je rappelle à beaucoup de gens que les Ormonts sont dans le district d'Aigle et non dans le Pays-d'Enhaut - confusion faite à tout instant.

Enfin, la montagnarde des Ormonts se nomme une Ormonenche et celle de la Forclaz, une Forclainche, Cette forme féminine n'est pas usitée pour deux autres régions des Ormonts; on ne dit pas Mouessérinche et Voètérinche, mais plutôt — en patois — une Mouessérene et une Voètérene.

I vouai éprova ora dé vo dre n'a dzanlie ein patois d'Ormont-dèzo.

« E y ave on coup n'ècoula dè sordas per Dzenève: lous carabiniers sautavont et trepavont déssu on pra, manéïvant lau carabines.

« Lous tambous rantamplavont ei n'on car

dèzo on cereisi, por passa lo tein.

« Vaite qu'on âne sé boueta à brâma son « Hihan! Hihan! » à tin-ne-veie-gotte! C'é fasseive na mouesique dé toneire!

« On capitaine, qu'ave avoui (ouï) cei tredon, vint verouna utor (autour) dei tambous et lau fa dinse:

« - Atiuta-vei cei bourique que vo bahlye le

« Adon, on Ormouenin qu'eire assebin tambou, a rébrequa to tzaud:

« - Na, mon capitaine, lo bourriquo bat lo rappet por lous officiers! »

Tinque z'ein on n'âtra.

« Dein on tzerret de tzemin dé fei que va d'Alhyo ein Ormont-déssu, y ave on coups 'na dama avoué on boubotet galhya grantet.

« Le contrôleu arreve et fa on pertuis à tuis lous bocons dé carton qu'ant nom « belhyet » et que fant paï bien tchier por cé que sant gros. La dama balhye son belhyet.

« — Et cei dè voutron boubo! que fa l'hommo? - E're onco troi dzouno por paï 'na plhyiace,

mîmamein 'na demi-plhyiace!

«-E'ra portant de lis totes grantes tzausses.

E porre prau paï la plhyiace intgira!

« - Se la grantiau de lis tzausses li fa auque, i vo dzere tgiet lis mîmes sant la maitgia asse couertes tgiet lis tiulottes dé mon boubo : é mé faudre paï adon fenameint 'na demi-plhyiace!

N'Ormouenentze qu'eire assétaye décoûte la

dama récafe à son leizi :

- Dû que l'est dince et que la grantian dé lis tzausses fa auque à l'affère, i vouai vo dre qu'i porré alla gratis su le tzemin dé fei!»

Eug. M.

Le miroir. — Un bon vieux campagnard lit la Feuille d'avis, au coin de son feu. Entre une voisine, au visage peu avenant et dont toute la personne n'a rien, oh rien de commun, avec la Vénus de Milo.

- Bonjou, François, fait-elle, mon té qu'on voit de pouètes choses dans ces journaux!

Est-ce qu'y feraient miroir, par hasard?—W.

ONNA MISÈRE

uand l'è que la Caton à Djabram l'avâi einterrâ son hommo que l'ètâi on mécheint corps, soulon, biberon et ribottiau, et que l'avâi fié bin dâi iâdzo sa fenna, eh bin! quand on asseyîve de la consolâ on bocon, ie desâi adî:

On hommo l'è adî on hommo!

Vâi mâ! l'ètai on soûlon!

Fâ rein! On hommo l'è adî on hommo!

N'è pas à regrettà, on corps que vo fièsai quemet se l'ècosâi de la sâlla!

M'ein fotô! on hommo l'è adî on hommo.

... Et mè que mè faut vo redere stosse, ne dis pas : « On hommo, l'è adî on hommo ». Vu vo dere : « Lè truffie, l'è adî lè truffie. »

Et vâ! lè truffie l'è adî lè truffie. Mâ, quemet po l'hommo à la Caton. L'è on iâdzo qu'on lè z'a pas qu'on sâ cein qu'on perd, et po lè truffie l'è tot parâi: quand on ein a min on repeinse âo teimps iô l'ein ètâi.

Sé prau que sti an on ein a z'u prau matâire et bin dâi dzein l'ant ètâ bin conteint, que la

Caton à Djabram.

La poûra Caton trésâi dau sè truffie, et l'ètâi tota trista po cein que n'avâi oncora min retrova d'hommo. Plliantâve son fochau dein la terra asse prinna que dâi cheindre. On petit coup avoué la tîta de l'uti dessu la motta, et on vayâi lè truffie parti decé, delé. Ein ètâi dâi mouî et bin balle que l'étant. Dâi mochî quemet dâi tiudre : quatro po on quartéron. La Caton sè cllinuâve, ramassâve sa granna, eimpllessâi sè croubelion et sè panâ et fasâi:

Dâi z'affére dinse gros et min d'hommo po m'aidhî à li medzî. On hommo l'è adî on hommo.

Quinta misère!

Pô a-te lé que passe on monsu que lâi dit dinse:

- Eh! mon Dieu! que de truffie vo trovâ. Pllinna la terra. Et dâi pucheinte truffie. Vo dussâ ître bin conteinta.

- Bin conteinta! Pardieu vâ, bin conteintâ! L'è onna misère. Peinsa-vo-vâ: on ein trâove min de petite po lè caïon!

MARC A LOUIS.

« Fumeurs » et « non-fum eurs ». — Dans une station principale d'une de nos lignes secondaires, dont les voitures sont ventilées par l'air du temps et chauffées par la bonne hûmeur des voyageurs, monte une vieille campagnarde dans un compartiment de « non-fumeurs » occupé par des voyageurs du sexe barbu, en train de « torailler » ferme. En présentant son billet à l'employé, la bonne femme demande si c'est bien là (ô naïveté!) le compartiment des nonfumeurs. Réponse affirmative de l'employé; réponse accompagnée d'un haussement d'épaules semblant dire : « Que voulez-vous que j'y fasse; ils sont trop! »

Une minute après, retour du fonctionnaire : Passez-donc dans le compartiment des fumeurs, madame, il n'y a pas un chat! » — C. B.

LA COLÈRE D'AUBAN

ONSIEUR Georges Jaccottet, ravi aux lettres de la Suisse romande dans le plein épanouissement de son talent, laisse, entre autres œuvres, une comédie intitulée La défense du foyer, et qui fut jouée avec un plein succès au Théâtre de Lausanne, en 1913. On y voit un avocat lausannois, Jacques Marin, sur le point d'abandonner femme et enfants pour les beaux yeux d'une jeune personne fort romanesque. Dans son désespoir, Hélène,

la femme de l'infidèle, appelle à son aide ses parents à elle, les Auban, petits rentiers vivant à Pully. Ils ne tardent pas à accourir. Nous reproduisons, en l'abrégeant un peu, la scène de leur entrevue avec leur fille.

Auban. - Enfin, Angèle, y comprends-tu quelque chose?

 \mathbf{M}^{me} $\mathbf{A}_{\mathrm{UBAN}}$. — Pas plus ici que chez nous ou dans le tram, où tu n'as cessé de répéter la même

- Je me demande si ta fille n'est pas devenue folle.

— En ce cas tu peux bien dire : « Notre fille »

- Son mari l'abandonner ? Mais, sacrebleu, Marin est un homme sérieux, un radical bon teint qui a toujours voté avec le gouvernement!

Ou'est-ce que ça prouve ?

- Un homme fidèle en politique doit l'être aussi

- Pardon! toi, tu as été très fidèle en politique. un mouton.

J'en suis fier.

Cela ne t'a pas empêché...

Ça ne compte pas. L'incident auquel tu fais allusion... malgré ta promesse d'oublier... s'est passé à une époque fort troublée. Nous coquetions avec les socialistes.

— Et cela t'a mis en tête un grain d'anarchie

C'est ça... c'est-à-dire... Enfin c'est de l'histoire ancienne. La ligne droite que j'ai toujours suivie dès lors m'autorise à me montrer rigide et si mon gendre fait des frasques, je lui dirai... je lui dirai... — Oui, que lui diras-tu ?

- Je n'en sais rien. Ma vieille expérience parlementaire m'inspirera.

- Tu n'as jamais pris la parole au Grand Con-

- Non; mais j'écoutais les grands orateurs; je buvais leurs paroles. Cela me grisait et, le soir, entre amis...

— Au café!

- Au café, parfaitement, je retrouvais, dans ma mémoire, des périodes entières et j'étais presque éloquent.

Vous l'êtes tous trop devant une bouteille.

L'essentiel est que je parle ferme.

- D'ailleurs je ne prévois pas qu'il faille en arriver là. Hélène a perdu la tête pour une vétille, j'en suis sûre.

Tonnerre! si elle nous a dérangés pour un enfantillage, je lui dirai son fait.

- Ne la rudoie pas, Auguste

— Mais, sapristi, j'ai pourtant le droit de jouir en paix de ma retraite. J'étais député, j'ai renoncé à cet honneur.

— On ne t'a pas réélu.

- Oui... c'est-à-dire... enfin c'est la même chose. J'étais président du cercle de Beau-Soleil, j'ai décliné une réélection...

- On t'a fait comprendre qu'il fallait rajeunir les cadres.

- Dis tout de suite qu'on m'a mis à la porte. J'ai déniché un beau parti pour Hélène.

C'est elle qui l'a trouvé.

— Mais, encore une fois, c'est la même chose. Et j'ai le droit, maintenant, de vivre tranquille, loin des tracas et des embêtements.

Mais, mon ami, ne t'énerve pas, je t'en su plie. Garde ton calme ou sinon tu prononceras de paroles que tu regretteras demain. Car tu es bon, tu aimes ta fille...

Je crois bien.

- Alors domine-toi : ne songe qu'à son bonheur.

- Bien, bien, c'est entendu, je serai calme.

Voilà Hélène.

HÉLÈNE. — Bonjour maman; bonjour, papa. Mme Auban. - Ma chérie, qu'est-ce que cette épouvantable nouvelle que tu nous annonces?

- Sans préparation aucune. J'étais occupé à tailler un rosier magnifique, un Maréchal Nielle unique, quand ta mère m'a tendu ton billet. Ca m'a donné un tel coup que, crac, j'ai taillé la maîtresse branche : six boutons flambés.

HÉLÈNE. — Je suis désolée, papa, de te coûter six boutons de rose.

AUBAN. - Enfin, explique-nous ce qui t'arrive. Car, enfin, je suis ton père ; j'ai été député en no-nante-six et je ne te laisserai pas chicaner ainsi par un Monsieur qui est bon radical sans doute, mais qui n'a pas voulu entrer dans la Loge.